

AUX CONTRIBUABLES DE LA MUNICIPALITÉ

AVIS PUBLIC
PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 382-2026
RELATIF AU TRAITEMENT DES ÉLUS MUNICIPAUX

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ PAR LE SOUSSIGNÉ, QUE:

Conformément à l'article 9 de la *Loi sur le traitement des élus municipaux*, le projet de règlement numéro 382-2026 relatif au traitement des élus municipaux a été déposé et présenté au Conseil lors de la séance ordinaire du 16 février 2026.

Le projet de règlement se résume comme suit :

- Le projet de règlement 382-2026 ajoute et prévoit la rémunération du conseiller substitut de la MRC ainsi que la rémunération du maire, maire suppléant et les conseillers municipaux.
- La rémunération proposée sera indexée pour chaque exercice financier d'un pourcentage correspondant au taux de variation de l'indice des prix à la consommation pour l'année précédente, en prenant comme base l'indice établie pour l'ensemble du Québec par Statistique Canada.
- Advenant le cas où le maire suppléant remplace le maire pendant plus de trente jours, le maire suppléant aura droit, à compter de ce moment et ce jusqu'à cesse le remplacement, à une somme égale à la rémunération du maire pendant cette période.
- Le traitement des élus sera versé mensuellement;
- Le règlement aura un effet rétroactif au 1^{er} janvier 2026;
- Abroge et remplace le règlement numéro 355-2024.

RÉSUMÉ DU CONTENU DU RÈGLEMENT :

- **Que la rémunération actuelle des membres du Conseil et celle proposée par ledit projet de règlement sont les suivantes :**

Titre	Rémunération actuelle 2025	Rémunération proposée 2026 (3.2%)
Mairesse	28 021 \$	28 918 \$
Maire suppléant	11 284 \$	11 645 \$
Conseiller substitut MRC	0.00 \$	11 645 \$
Conseillers Municipal	8 273 \$	8 538 \$

- Que l'allocation de dépenses actuelle et celle proposée per ledit projet de règlement sont les suivantes :

Titre	Rémunération actuelle 2025	Rémunération proposée 2026 (3.2%)
Mairesse	14 011 \$	14 459 \$
Maire suppléant	5 642 \$	5 823 \$
Conseiller substitute MRC	0.00 \$	5 823 \$
Conseillers Municipal	4 137 \$	4 269 \$

Le règlement sera présenté au conseil pour adoption à la séance ordinaire du 16 mars 2026, qui se tiendra à 19h00, au Centre communautaire Lost River, situé au 2811, route 327.

Le projet de règlement #382-2026 est disponible pour consultation sur le site web de la municipalité ainsi qu'au bureau de la municipalité aux heures ordinaires d'affaires.

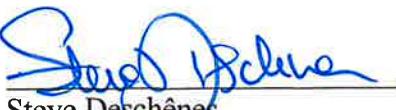
Donné à Harrington ce 20^{ème} jour du mois de février 2026.


Steve Deschênes
 Directeur général et greffier-trésorier

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussigné, Steve Deschênes, certifie avoir publié l'avis public ci-haut, en affichant une copie à chacun des endroits désignés par le Conseil, le 20 février 2026 entre 9h et 18h

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 20 février 2026.


Steve Deschênes
 Directeur général